

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

TABLEAU IX

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT

BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1921.

TABEL IX

MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'INDUST., DU TRAV. ET DU RAVIT.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 33,000 »	44 000 »
	b) Frais de représentation 9,000 »	
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service (y compris une somme de 265,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	2,450 000 »
3	Indemnités des Conseillers de gouvernement	42,000 »
4	Matériel : fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	200 000 »
5	Bibliothèque du Département. — Statistiques et publications — Dépenses diverses	80 000 »
6	Revue du travail. — Documentation	145,000 »
7	Décorations industrielles	150 000 »
8	Frais de route et de séjour	35,000 »
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
9	Premier terme des pensions à accorder éventuellement (<i>Credit non limitatif.</i>)	4,000 »
10	Secours à accorder à défaut de pension. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles. — Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à d'anciens agents ou à leurs veuves et orphelins qui n'ont qu'une pension minime	15 000 »
CHAPITRE III.		
ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.		
11	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'État. — Bourses d'étude et de voyage. — Dépenses diverses	190,000 »
12	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager : subsides, matériel, frais d'examen. — Missions et frais de déplacement à l'étranger — Commissions, congrès, études, bourses de voyage. — Impressions, publications. — Achat et reliure de livres et documents	10,000,000 »

TABEL IX. — MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOOR.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
3,146,000 »	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN. EERSTE HOOFDSTUK. HOOFDBEHUUR.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	2
	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden (<i>inbegrepen eene som van 265,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>).	2
	Vergoedingen der Regeeringsraden	3
	Materieel : kantoorbehoefden, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven	4
	Boekerij van het Departement. — Statistiek en drukwerken — Allerhande uitgaven	5
	« Revue du travail. » — Documentatie	6
	Nijverheidseereteekens.	7
	Reis- en verblijfkosten	8
	HOOFDSTUK II. PENSIOENEN EN HULPGELDEN.	
	Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald credit.</i>)	9
	Hulp te verleenen, wanneer geen pensioen genoten wordt. — Hulpelden voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis. — Hulpelden in uitzonderlijke omstandigheden te verleenen aan gewezen agenten of aan dier weduwen en weezen, welke slechts een gering pensioen genieten.	10
49,000 »	HOOFDSTUK III. NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.	
	Koophandelshoogeschool van Antwerpen. — Staatstoelage. — Studie- en reisbeurzen — Verschillende uitgaven.	11
	Nijverheids-, beroeps-, koophandels- en huishoudonderwijs : toelagen, materieel, kosten wegens examens. — Zendingen naar het buitenland en desbetreffende reis- en verblijfkosten. — Commissiën, congressen, studiën, reisbeurzen. — Drukwerken, uitgaven. — Aankoop en inbinding van boeken en bescheiden.	12

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (suite).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	
13	Écoles techniques — Intervention de l'État dans les frais de construction de nouveaux locaux et dans le loyer des locaux loués des écoles anciennes et nouvelles	500,000 »
14	École d'apprentissage des estropiés de Charleroi. — Subside, à condition que l'école ne fasse point concurrence au commerce local et pour le cas où la dépense prévue de ce chef au budget provincial de 1921 serait dépassée	10,000 »
15	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route (y compris une somme de 16,500 francs pour indemnité mobile de vie chère)	180,000 »
16	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses	1,000 »
17	Conseil supérieur de l'enseignement technique	15,000 »
CHAPITRE IV.		
MÉTIERS ET NÉGOCES.		
18	Statistique; missions et frais de déplacement à l'étranger; impressions; publications; achat et reliure de livres et documents; dépenses diverses. — Décorations spéciales. — Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes	18,500 »
19	Cours de perfectionnement pour petits patrons et artisans. — Examens de capacité. — Musées, expositions, bibliothèques et concours professionnels. — Encouragements aux associations économiques et professionnelles et à la pratique de l'apprentissage chez les petits commerçants, les petits industriels et les artisans	100,000 »
20	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans	30,000 »
21	Conseil supérieur des métiers et négoce	12,000 »
CHAPITRE V.		
TRAVAIL.		
22	Impressions; publications; dépenses diverses. — Subsides à l'Office international du Travail, au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail	33,000 »
23	Conseils de prud'hommes. — Traitements et indemnités. — Revision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement; frais d'instances. — Papier électoral. — Dépenses diverses	374,500 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOOR. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
10,896 000 »	Vakscholen. -- Tegemoetkoming van den Staat in de kosten voor het bouwen van nieuwe lokalen en in den huurprijs der lokalen van reeds bestaande en van nieuw in te richten scholen. School voor verminkten te Charleroi. -- Toelage mits de school geen mededingster zij voor den plaatselijken handel en voor 't geval dat de uitgave, bij de provinciale begrooting voor 1921 voorzien, wordt overschreden. Opzicht over het nijverheids-, beroeps-, koophandels-, en huishoudonderwijs -- Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten (<i>inbegrepen een som van 16,500 frank voor veranderinge duurtetoelag</i>). Opzicht over het nijverheids-, beroeps-, koophandels- en huishoudonderwijs. -- Materieel en verschillende uitgaven. Hoogere Raad voor het vakonderwijs	13 14 15 16 17
160 500 »	HOOFDSTUK IV. AMBACHTEN EN NERINGEN. Statistiek; zendingen naar het buitenland en desbetreffende reis- en verblijfkosten; drukwerken; aankoop en inbinding van boeken en bescheiden; verschillende uitgaven. -- Bijzondere eere teekens. -- Toelage aan het Internationaal Instituut tot onderzoek der vraagstukken betreffende den middenstand. Vervolmakingsleergangen voor kleine werkgevers en ambachtsbazen. -- Bekwaamheidsexamens -- Beroepsinstituten, tentoonstellingen-boekerijen en wedstrijden. -- Aanmoedigingen voor de huishoud- en beroepsverenigingen en voor het leerling-schap bij de kleinhandelaars, de kleinnijverders en de ambachtsbazen. Aanmoedigingen voor de verbetering van het gereedschap der kleinnijverders en der ambachtsbazen. Hoogere Raad van ambachten en neringen	18 19 20 21
	HOOFDSTUK V. ARBEID. Drukwerken; uitgaven; verschillende uitgaven. -- Toelagen aan het Internationaal Arbeidsambt, aan het Belgisch Comité der Internationale Vereeniging tot wetelijke bescherming der arbeiders, aan andere instellingen waarvan de werkzaamheden in verband staan met de bevoegdheid van het Arbeidsambt. Werkrechtcraden -- Jaarwedden en vergoedingen. -- Herziening der kiezerslijsten. -- Vergoedingen voor het personeel der arrondissementscommissariaten; gedingkosten. -- Keurpapier. -- Verschiedende uitgaven.	22 23

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		— Bedrag der kredieten per artikel.
24	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises. — Fonctionnement des Comités nationaux et régionaux de conciliation et d'arbitrage (y compris une somme de 93,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	1,225,000 »
25	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	60,000 »
26	Service médical du travail; personnel; indemnités de frais de bureau, frais de route et de séjour; missions et frais de déplacements à l'étranger; enquêtes et expertises (y compris une somme de 47,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	344,000 »
27	Service médical du travail : matériel; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses	20,000 »
28	Conseil supérieur du Travail.	20,000 »
29	Encouragements aux associations économiques et professionnelles d'ouvriers ou employés. — Frais résultant de la collation des décorations pour administrateurs d'unions professionnelles	25,000 »
CHAPITRE VI.		
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES.		
30	Impressions; publications; livres et documents; missions et frais de déplacements à l'étranger; dépenses diverses. — Subsidés aux institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office de l'Assurance et de la Prévoyance sociales	10,000 »
31	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides	60,000 »
32	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance. — Subsidés. — Décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles; mesures de propagande. — Dépenses diverses.	500,000 »
33	Commission permanente pour faciliter l'examen des affaires se rattachant aux sociétés mutualistes (y compris une somme de 4,800 francs pour indemnité mobile de vie chère).	48,000 »
34	Subsidés aux Caisses mutualistes d'invalidité en vertu de la loi du 5 mai 1912. (Crédit non limitatif)	450,000 »
35	Commission des accidents du travail — Elaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents.	20,000 »
36	Commission des assurances sociales.	12,000 »
37	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Intervention dans les frais des bourses du travail officielles. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Commission permanente des unions professionnelles, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire — Dépenses diverses.	225,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOOR. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
2,071,500 »	Opzicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : personeel; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfkosten; zendingen naar het buitenland en desbetreffende reis- en verblijfkosten; onderzoekingen — Werking der Nationale en gewestelijke verzoenings- en schiedskomitees (nbegrepen eene som van 95,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	24
	Opzicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : materieel; kosten voor proefnemingen; aankoop van toestellen; verschillende uitgaven.	25
	Medische arbeidsdienst : personeel, vergoedingen voor bureelkosten, reis- en verblijfkosten; zendingen naar het buitenland en desbetreffende reis- en verblijfkosten; onderzoekingen (nbegrepen eene som van 17,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	26
	Medische arbeidsdienst : materieel; kosten voor proefnemingen; aankoop van toestellen; verschillende uitgaven.	27
	Hoogere Arbeidsraad	28
	Aanmoedigingen voor de huishoud- en beroepsverenigingen van werklieden of beambten — Kosten veroorzaakt door het verleen van eere teekens aan de beheerders van beroepsverenigingen.	29
HOOFDSTUK VI.		
MAATSCHAPPELIJKE VERZEKERING EN VOORZORG.		
	Drukwerken; uitgave; boeken en bescheiden; zendingen naar het buitenland en desbetreffende reis- en verblijfkosten; verschillende uitgaven. — Toelagen aan instellingen waarvan de werkzaamheden in verband staan met de bevoegdheid van het Ambt voor maatschappelijke verzekering en voorzorg.	30
	Voorzorgskomitees : uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1889; toelagen.	31
	Mutualiteitsverenigingen en andere voorzorgsinstellingen. — Toelagen. — Bijzondere eere teekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken; propagandamiddelen. — Verschillende uitgaven.	32
	Vaste commissie tot vergemakkelijking van het onderzoek der met de mutualiteitsverenigingen in verband staande aangelegenheden (nbegrepen eene som van 4,800 frank voor veranderlijke duurtetoeslag).	33
1,328,000 »	Toelagen aan de onderlinge invaliditeitskassen krachtens de wet van 5 Mei 1912. (Onbepaald crediet).	34
	Commissie voor arbeidsongevallen — Opmaken en bekendmaken der periodische verslagen. — Ongevallenstatistiek.	35
	Commissie voor sociale verzekering.	36
	Aanmoediging voor de instellingen, die ten doel hebben, kosteloos aan de arbeiders arbeidsgelegenheid te verschaffen. — Tegemoetkoming in de kosten der officiële arbeidsbeurzen. — Aanmoediging voor de voorzorgs- en hulpkassen ingesteld ten behoeve van onvrijwillige werklozen. — Vaste Commissie der beroepsverenigingen, der gelijkheidsarbeidsbeurzen en der voorzorgs- en steunkassen voor onvrijwillige werklozen. — Verschillende uitgaven.	37

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION	Montant des crédits par article.
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	— Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE VII.		
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.		
38	Pensions de vieillesse à accorder en exécution de la loi du 20 août 1920 (<i>Credit non limitatif</i>)	120,000,000 »
39	Dépenses d'administration pour l'exécution de la loi du 20 août 1920. Subsidés aux organismes appelés à concourir à l'application de la loi	1,000,000 »
40	Primes d'encouragement aux affiliés de la Caisse Générale de retraite en exécution des lois des 10 mai 1900 et 5 juin 1911.	7,500,000 »
41	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse (art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 5 de la loi du 5 juin 1911). (<i>Credit non limitatif.</i>)	1,650,000 »
42	Dépenses d'administration relatives à l'exécution des lois du 10 mai 1900 et du 5 juin 1911.	100,000 »
43	Liquidation du fonds spécial des dotations pour la constitution des pensions de vieillesse (article 13 de la loi du 20 août 1920) (<i>Credit non limitatif</i>)	100,000 »
CHAPITRE VIII.		
MINES.		
44	Conseil des mines : personnel. — Traitements et frais de déplacement (<i>y compris une somme de 5,500 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>)	127,500 »
45	Conseil des mines : matériel	7,000 »
46	Corps des mines : traitements et indemnités du personnel du Corps et des commis-dessinateurs; frais de bureau et de déplacement. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines (<i>y compris une somme de 85,300 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>).	1,281,500 »
47	Délégués ouvriers à l'inspection des mines (<i>y compris une somme de 47,000 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>).	350,000 »
48	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences. — Publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i>	50,000 »
49	Inspection des produits explosifs : traitements, indemnités. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses (<i>y compris une somme de 4,800 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>)	77,500 »
50	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs — Subvention extraordinaire à une ancienne caisse	3,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOOR (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
130,350,000 »	HOOFDSTUK VII. DEELNEMING VAN DEN STAAT IN HET VESTIGEN VAN OUDERDOMSPENSIOENEN. Ouderdomspensioenen te verleenen ter uitvoering der wet van 20 Augustus 1920 (<i>Onbepaald crediet</i>). 38 Administratiekosten in verband met het uitvoeren der wet van 20 Augustus 1920. Toelagen aan instellingen er toe geroepen mee te helpen aan de toepassing der wet. 39 Aanmoedingspremiën aan de ter uitvoering der wetten van 10 Mei 1900 en 5 Juni 1911 bij de Algemeene Lijfrentkas verzekerde personen. 40 Toelagen aan de erkende mutualiteitsverenigingen, die zich ten doel stellen hunne leden bij de Algemeene Lijfrentkas te verzekeren (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). — Toelagen aan de gemeenschappelijke voorzorgskassen en aan de erkende mutualiteitsverenigingen, welke zich ten doel stellen mijnarbeiders bij voormelde Kas te verzekeren (art. 12 der wet van 10 Mei 1900 en art. 5 der wet van 5 Juni 1911). (<i>Onbepaald crediet</i>) 41 Administratiekosten in verband met het uitvoeren der wetten van 10 Mei 1900 en 5 Juni 1911. 42 Vereffening van het bijzonder begiftigingsfonds ten behoeve der vestiging van ouderdomspensioenen (art. 15 der wet van 20 Augustus 1920) (<i>Onbepaald crediet</i>). 43	
	HOOFDSTUK VIII. MIJNWEZEN. Mijnraad : personeel. — Jaarwedden alsmede reis- en verblijfkosten (<i>inbegrepen eene som van 5,500 frank voor veranderlijke duurtetoelag</i>). 44 Mijnraad : materieel 45 Mijnkorps : jaarwedden en vergoedingen van het personeel van het Korps en van de beamten-teekenaars; bureel- en reiskosten. — Kosten van de vergelijkende examens ter werving van mijnkorps-ingenieurs (<i>inbegrepen eene som van 83,300 frank voor veranderlijke duurtetoelag</i>). 46 Werknemers-afgevaardigden bij het mijnopzicht (<i>inbegrepen eene som van 41,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag</i>). 47 Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en toestellen; vertalingen; uitgaven; zendingen naar het buitenland en desbetreffende reis — en verblijfkosten; onderzoekingen en proefnemingen — Uitgave van de <i>Annales des Mines de Belgique</i>. 48 Opzicht over de ontplofingsstoffen : jaarwedden, vergoedingen. — Reis- en verblijfkosten — Verschillende uitgaven (<i>inbegrepen eene som van 4,300 frank voor veranderlijke duurtetoelag</i>). 49 Vaste Commissie der voorzorgskassen ten behoeve der mijnwerkers. — Buitengewone toelage aan een oude kas. 50	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVIT. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article.
		— Bedrag der kredieten per artikel.
51	Service géologique : traitements, indemnités, frais de route et de séjour (y compris une somme de 15,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	134,800 »
52	Service géologique : matériel. — Impressions; traductions. — Entretien du matériel de sondage. — Publication de la carte géologique et de la carte générale des mines.	25,000 »
53	Commission consultative des machines à vapeur	3,000 »
54	Commission de revision des règlements miniers. — Laboratoire d'essais. — Station modèle de sauvetage.	120,000 »
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	8,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
SERVICES DIVERS.		
56	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	90,000 »
57	Commissions d'études des conditions de travail dans diverses industries	50,000 »
58	Conférence internationale du travail : frais de déplacement des délégués et conseillers techniques belges en mission à l'étranger pour les séances de la conférence et du conseil d'administration ; dépenses diverses	145,000 »
59	Subside au Comité central économique fondé par la Ligue sociale d'acheteurs	25,000 »
60	Institut international du Froid. — Quote-part du département dans la subvention annuelle de 12,000 francs à payer par la Belgique	7,000 »
61	Enquêtes sur la situation de l'industrie belge, sur la situation des employés privés et sur les budgets ouvriers ; organisation et publication des résultats	115,000 »
TOTAL DU TABLEAU IX (Ministère de l'Industrie, du Travail, et du Ravitaillement). fr.		

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOOR. (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Aardkundige dienst : jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten (inbegrepen eene som van 15,000 frank voor veranderlijke duurteloeslag). Aardkundige dienst : materieel. — Drukwerken; vertalingen. — Onderhoud van het boormaterieel. — Uitgeven van de aardkundige kaart en van de algemeene mijnkaart. Raadgevende Commissie voor de stoomwerktuigen Commissie tot herziening der mijnverordeningen — Proefstation. — Modelreddingspost.	51 52 53 54
8,000 »	HOOFDSTUK IX. ONVOORZIENE UITGAVEN. Onvoorziene in de Begrooting niet nader aangeduide uitgaven	55
150,157,300 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN. TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK X. VERSCHILLENDE DIENSTEN. Toelage voor de Voorzorgs- en steunkas ten behoeve van door arbeidsongevallen getroffen, ingesteld bij de wet van 21 Juli 1890. Studiecommissie voor de arbeidsvoorwaarden in verschillende nijverheidstakken . . . Internationale arbeidsconferentie : Reis- en verblijfkosten voor de Belgische afgevaardigden en technische raden in zending naar 't buitenland voor de vergaderingen van de conferentie en van den beheerraad; verschillende uitgaven. Toelage aan het Centraaleconomisch Comité gesticht door het Maatschappelijk Verbond der koopers. Internationaal instituut der Koude — Aandeel van het departement in de jaarlijksche door België te betalen tegemoetkoming van 12 000 frank. Onderzoekingen omtrent den toestand der Belgische nijverheid, omtrent den toestand der bijzondere beambten, omtrent de arbeidersbegrotingen; inrichting en uitgave der uitkomsten	56 57 58 59 60 61
150,589,300 »	TOTAAL VAN TABEL IX (Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading).	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IX

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																										
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																																												
CHAPITRE 1 ^{er} .																																																																																																												
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																																												
1	a.	Traitement du Ministre fr. 35,000 »																																																																																																										
	b.	Frais de représentation 9,000 »																																																																																																										
2		Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service; indemnités (y compris une somme de 265,000 francs pour indemnité mobile de vie chère).																																																																																																										
<table><thead><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX DES TRAITEMENTS.</th><th>DÉPENSES.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>21,920</td><td rowspan="27">1,850,500</td></tr><tr><td>Directeurs généraux</td><td>3</td><td>16,200 à 17,400</td></tr><tr><td>Directeurs</td><td>9</td><td>12,900 à 14,880</td></tr><tr><td>Inspecteur principal de l'assurance contre les accidents du travail</td><td>1</td><td>12,300 à 14,880</td></tr><tr><td>Chefs de division</td><td>15</td><td>10,920 à 12,300</td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>3</td><td>10,920 à 12,300</td></tr><tr><td>Actuaire</td><td>1</td><td>10,200 à 12,300</td></tr><tr><td>Chefs de bureau</td><td>12</td><td>9,000 à 10,200</td></tr><tr><td>Traducteurs</td><td>2</td><td>7,000 à 10,200</td></tr><tr><td>Contrôleurs</td><td>3</td><td>9,000 à 10,200</td></tr><tr><td>Rédacteurs</td><td>27</td><td>5,880 à 8,400</td></tr><tr><td>Délégué au contrôle de l'assurance contre les accidents du travail</td><td>1</td><td>5,880 à 8,400</td></tr><tr><td>Commis-chefs</td><td>18</td><td>7,200 à 9,180</td></tr><tr><td>Commis</td><td>58</td><td>5,700 à 6,540</td></tr><tr><td>Commis-classeurs</td><td>4</td><td>3,300 à 7,300</td></tr><tr><td>Dames sténo-dactylographes auxiliaires</td><td>11</td><td>5,700 à 7,300</td></tr><tr><td>Huissiers</td><td>15</td><td>4,400 à 6,200</td></tr><tr><td>Chauffeur</td><td>1</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Chef-ouvrier</td><td>1</td><td>5,200 à 4,800</td></tr><tr><td>Téléphoniste</td><td>1</td><td>5,800 à 6,200</td></tr><tr><td>Messagers-foutiers</td><td>26</td><td>5,200 à 4,800</td></tr><tr><td>Ouvrier menuisier</td><td>1</td><td>5,200 à 3,600</td></tr><tr><td>Concierges</td><td>6</td><td>900 à 1,440</td></tr><tr><td>Nettoyeuses</td><td>17</td><td>1,500 à 2,000</td></tr><tr><td colspan="3">Administration des Mines.</td></tr><tr><td>Directeur général</td><td>1</td><td>18,800</td><td rowspan="5">1,850,500</td></tr><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>12,900 à 14,880</td></tr><tr><td>Ingénieurs principaux</td><td>2</td><td>11,000 à 13,600</td></tr><tr><td>Ingénieur de 1^{re} classe</td><td>1</td><td>9,700 à 10,550</td></tr><tr><td>Indemnité technique</td><td></td><td>12,500</td></tr><tr><td>Frais fixes de déplacement</td><td></td><td>8,000</td></tr><tr><td colspan="2">A REPORTER</td><td>242</td><td>fr. 1,850,500</td></tr><tr><td colspan="3">A REPORTER. fr.</td></tr></tbody></table>			GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX DES TRAITEMENTS.	DÉPENSES.	Secrétaire général	1	21,920	1,850,500	Directeurs généraux	3	16,200 à 17,400	Directeurs	9	12,900 à 14,880	Inspecteur principal de l'assurance contre les accidents du travail	1	12,300 à 14,880	Chefs de division	15	10,920 à 12,300	Inspecteurs	3	10,920 à 12,300	Actuaire	1	10,200 à 12,300	Chefs de bureau	12	9,000 à 10,200	Traducteurs	2	7,000 à 10,200	Contrôleurs	3	9,000 à 10,200	Rédacteurs	27	5,880 à 8,400	Délégué au contrôle de l'assurance contre les accidents du travail	1	5,880 à 8,400	Commis-chefs	18	7,200 à 9,180	Commis	58	5,700 à 6,540	Commis-classeurs	4	3,300 à 7,300	Dames sténo-dactylographes auxiliaires	11	5,700 à 7,300	Huissiers	15	4,400 à 6,200	Chauffeur	1	6,000	Chef-ouvrier	1	5,200 à 4,800	Téléphoniste	1	5,800 à 6,200	Messagers-foutiers	26	5,200 à 4,800	Ouvrier menuisier	1	5,200 à 3,600	Concierges	6	900 à 1,440	Nettoyeuses	17	1,500 à 2,000	Administration des Mines.			Directeur général	1	18,800	1,850,500	Directeur	1	12,900 à 14,880	Ingénieurs principaux	2	11,000 à 13,600	Ingénieur de 1 ^{re} classe	1	9,700 à 10,550	Indemnité technique		12,500	Frais fixes de déplacement		8,000	A REPORTER		242	fr. 1,850,500	A REPORTER. fr.		
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX DES TRAITEMENTS.	DÉPENSES.																																																																																																									
Secrétaire général	1	21,920	1,850,500																																																																																																									
Directeurs généraux	3	16,200 à 17,400																																																																																																										
Directeurs	9	12,900 à 14,880																																																																																																										
Inspecteur principal de l'assurance contre les accidents du travail	1	12,300 à 14,880																																																																																																										
Chefs de division	15	10,920 à 12,300																																																																																																										
Inspecteurs	3	10,920 à 12,300																																																																																																										
Actuaire	1	10,200 à 12,300																																																																																																										
Chefs de bureau	12	9,000 à 10,200																																																																																																										
Traducteurs	2	7,000 à 10,200																																																																																																										
Contrôleurs	3	9,000 à 10,200																																																																																																										
Rédacteurs	27	5,880 à 8,400																																																																																																										
Délégué au contrôle de l'assurance contre les accidents du travail	1	5,880 à 8,400																																																																																																										
Commis-chefs	18	7,200 à 9,180																																																																																																										
Commis	58	5,700 à 6,540																																																																																																										
Commis-classeurs	4	3,300 à 7,300																																																																																																										
Dames sténo-dactylographes auxiliaires	11	5,700 à 7,300																																																																																																										
Huissiers	15	4,400 à 6,200																																																																																																										
Chauffeur	1	6,000																																																																																																										
Chef-ouvrier	1	5,200 à 4,800																																																																																																										
Téléphoniste	1	5,800 à 6,200																																																																																																										
Messagers-foutiers	26	5,200 à 4,800																																																																																																										
Ouvrier menuisier	1	5,200 à 3,600																																																																																																										
Concierges	6	900 à 1,440																																																																																																										
Nettoyeuses	17	1,500 à 2,000																																																																																																										
Administration des Mines.																																																																																																												
Directeur général	1	18,800		1,850,500																																																																																																								
Directeur	1	12,900 à 14,880																																																																																																										
Ingénieurs principaux	2	11,000 à 13,600																																																																																																										
Ingénieur de 1 ^{re} classe	1	9,700 à 10,550																																																																																																										
Indemnité technique		12,500																																																																																																										
Frais fixes de déplacement		8,000																																																																																																										
A REPORTER		242	fr. 1,850,500																																																																																																									
A REPORTER. fr.																																																																																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000	44,000	,	,	
2,450,000	1,500,000	950,000	,	ART. 2. — L'augmentation se justifie notamment par l'adoption de nouveaux barèmes de traitements et par l'octroi des indemnités mobiles de vie chère. — Cette remarque concerne tous les crédits destinés à la rémunération du personnel.
2,494,000	1,544,000	950,000	,	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX DES TRAITEMENTS.
				REPORT. . . . fr.
			242	fr. 1,850,500
		<i>Office central du Ravitaillement.</i>		
		Inspecteur général	1	16,200 à 17,400
		Directeurs	3	12,900 à 14,880
		Chef de division	1	10,920 à 12,300
		Chefs de bureau	7	9,000 à 10,200
		Commis-chef	1	7,200 à 9,180
		Dames Sténo-dactylographes auxiliaires	7	3,700 à 7,500
		Messager l'entier	1	3,200 à 4,800
		Nettoyeuse	1	1,500 à 2,000
		<i>Services du Contentieux judiciaire.</i>		
		Avocat	1	10,000
		<i>Cabinet.</i>		
		Chef du Cabinet	1	14,400
		Traitements de disponibilité	3	7,155
			269	
		Salaires et indemnités des gens de peine temporaires		65,000
		Indemnités diverses (Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours).		137,000
		Indemnités : a) de résidence		47,600
		b) familiale		265,000
		c) de vie chère (<i>charge temporaire</i>)		89,000
		Augmentations de traitements; nomination de nouveaux agents		18,500
		Dépenses imprévues : augmentation de l'indemnité de vie chère des agents atteignant deux ans de service, augmentation de l'indemnité familiale des agents qui se marient, etc.		
		TOTAL		2,450,000
3		Indemnités des Conseillers de gouvernement		
	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, papier		103,000
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux, frais d'entretien de l'automobile, achat d'essence		35,000
4	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux		40,000
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux		3,000
	e.	Dépenses diverses		17,000
	a.	Bibliothèque du Département. — Achat et reliure de livres et documents		20,000
	b.	Statistique. — Impression de l'Annuaire de législation. — Impressions, publications. — Missions à l'étranger. — Dépenses diverses		50,000
5	c.	Rémunération du personnel chargé de la confection de l'indice de l'augmentation des prix de détail		10,000
	d.	Fiches relatives à la statistique des accidents du travail		20,000
		A REPORTER.		fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
2,494,000	1,544,000	950,000	»	
42,000	42,000	»	»	
200,000	233,000	»	33,000	Art. 4. — Crédit mis en rapport avec les dépenses prévues pour 1921.
80,000	65,000	15,000	»	Art. 5. — Impression de l'Annuaire de la législation du travail. Enquêtes en vue de la confection de l'index d'augmentation des prix de détail.
2,816,000	1,884,000	965,000	35,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
6	a.	Publication de la <i>Revue du Travail</i> et du <i>Bulletin du Ravitaillement</i> (éditions française et flamande) fr. 110,000 »
	b.	Correspondants du Travail. 25,000 »
	c.	Enquête permanente sur les faits sociaux (grèves, salaires, heures de travail, etc.). 10,000 »
7	»	Frais résultant de la collation des décorations industrielles
8	»	Frais de route et de séjour.
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
		CHAPITRE II.
		PENSIONS ET SECOURS.
9	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif</i>).
10	a.	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse fr. 7,000 »
	b.	Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à d'anciens agents ou à leurs veuves et orphelins qui n'ont qu'une pension minimale 3,000 »
	c.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse. 3,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III (ancien) (<i>pour mémoire</i>).
		INDUSTRIE.
»	»	Encouragements pour des ouvrages utiles. — Achat et reliure de livres et de documents. — Frais d'impression et de publication. — Décorations industrielles — Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, congrès, études. — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, foires d'échantillons : subsides et dépenses diverses
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,816,000	1,884,000	965,000	33,000	
145,000	145,000	»	»	
150,000	»	150,000	»	ART. 7 (nouveau). — Cette dépense était comprise, en 1920, parmi celles de l'administration de l'Industrie dont les autres attributions, à part la collation des décorations industrielles, sont transférées au Ministère des Affaires Économiques.
35,000	35,000	»	»	
3,146,000	2,064,000	1,115,000	33,000	
AUGMENTATION . fr.		1,082,000		
4,000	7,000	»	3,000	ART. 9. — Le crédit demandé suffira pour les besoins de 1921.
15,000	25,000	»	10,000	ART. 10. — Idem.
19,000	52,000	»	13,000	
DIMINUTION. . fr.		13,000		
»	212,000	»	212,000	Chapitre III du Budget de 1920. — Le service de l'Administration de l'Industrie est transféré au Ministère des Affaires Économiques.
»	212,000	»	212,000	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
»	»	Service spécial de la propriété industrielle, brevets, — Marques de fabrique et de commerce; dessins et modèles industriels.
»	»	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie.
		TOTAL DU CHAPITRE III (ancien). fr.
		CHAPITRE III.
		ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.
11	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Dépenses diverses fr. 175,000 »
	b.	Bourses d'études et de voyage aux élèves 15,000 »
	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, musées d'enseignement industriel et professionnel, subsides, matériel, frais d'examen fr. 8,541,000 »
	b.	Écoles et classes ménagères, subsides, matériel. — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses 1,400,000 »
12	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, subsides, matériel. 235,000 »
	d.	Missions et frais de déplacement à l'étranger; commissions, congrès, bourses de voyage, études, impressions, publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Administration de l'enseignement industriel et professionnel 16,000 »
	e.	Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Dépenses diverses 8,000 »
13	»	Écoles techniques — Intervention de l'État dans les frais de construction de nouveaux locaux et dans le loyer des locaux loués des écoles anciennes et nouvelles
14	»	École d'apprentissage des estropiés de Charleroi. — Subside, à condition que l'école ne fasse point concurrence au commerce local et pour le cas où la dépense prévue de ce chef au budget provincial de 1921 serait dépassée
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	212,000	»	212,000	
»	99,000	»	99,000	
»	12,500	»	12,500	
»	323,500	»	323,500	
DIMINUTION. . fr.		323,500	»	
190,000	170,000	20,000	»	ART. 11. — Augmentations régulières des traitements du personnel.
10,000,000	9,804,000	196,000	»	ART. 12. — L'augmentation est nécessaire pour permettre : 1° l'octroi au personnel enseignant des écoles techniques, les augmentations régulières de traitement; 2° l'intervention de l'État dans les frais d'organisation de nouvelles institutions et de nouveaux cours.
500,000	»	500,000	»	ART. 13 (nouveau). — Intervention dans les frais de construction de nouveaux locaux et dans les frais de loyer des locaux des écoles anciennes et nouvelles.
10,000	10,000	»	»	
10,700,000	9,984,000	716,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO	LITTÉRA	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
des	des		
articles.	dévelop- pements.		
			REPORT. . . . fr.
		Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités (y compris une somme de 16,500 francs pour indemnité mobile de vie chère).	
			</

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,700,000	9,984,000	716,000	»	
180,000	200,000	»	20,000	ART. 15. — Crédit suffisant pour faire face aux besoins de 1921.
4,000	1,000	»	»	
15,000	10,000	5,000	»	ART. 17. — Augmentation du taux des frais de déplacement des membres et du traitement des secrétaires.
10,896,000	10,195,000	721,000	20,000	
AUGMENTATION. . fr.		701,000		
18,500	16,000	2,500	»	ART. 18. — a) Augmentation du coût des frais d'impression du Bulletin dans les deux langues. b) Augmentation du coût des bijoux de la décoration spéciale.
100,000	75,000	25,000	»	ART. 19. — a) Augmentation des subsides pour organisation de cours, pour musées professionnels, dont plusieurs ont beaucoup souffert de la guerre, et pour les bibliothèques professionnelles. b) Le nombre des contrats d'apprentissage augmente ainsi que celui des primes et des bourses.
118,500	91,000	27,500	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																								
		REPORT. . . . fr.																																								
20	"	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans . . .																																								
21	a.	Conseil supérieur des métiers et négoces. — Rémunération des secrétaires . fr. 3,310																																								
	b.	Frais divers 8,490																																								
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																																								
		CHAPITRE VI (ancien) (pour mémoire).																																								
		POIDS ET MESURES.																																								
"	"	Traitements du personnel; indemnités — Frais de bureau et de tournée. — Frais d'inspection et d'intérim																																								
"	"	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Commission consultative et Bureau international des poids et mesures. Commission consultative d'électricité																																								
		TOTAL DU CHAPITRE VI (ancien). fr.																																								
		CHAPITRE V.																																								
		TRAVAIL.																																								
22	a.	Impressions; publications; missions; dépenses diverses fr. 30,000																																								
	b.	Subside à l'Office international du travail, au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail . . . 3,000																																								
	a.	Conseils de prud'hommes. — Traitements des greffiers de première instance et d'appel; indemnités pour la rémunération des commis-greffiers. — Indemnités aux présidents des conseils d'appel :																																								
23		<table><tr><th>GRADES.</th><th>CLASSE des conseils.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX DES TRAITEMENTS et indemnités.</th><th>DÉPENSES.</th></tr><tr><td>Greffiers de première instance et d'appel .</td><td>1^e</td><td>11</td><td>4,920 à 6,720</td><td rowspan="4">555,000</td></tr><tr><td>Id.</td><td>2^e</td><td>14</td><td>5,840 à 8,010</td></tr><tr><td>Id.</td><td>3^e</td><td>17</td><td>5,120 à 4,320</td></tr><tr><td>Id.</td><td>4^e</td><td>22</td><td>2,400 à 3,600</td></tr><tr><td>Commis-greffiers</td><td></td><td>15</td><td>2,400 à 5,640</td><td rowspan="3">1,200</td></tr><tr><td>Présidents des conseils d'appel.</td><td></td><td>4</td><td>1,400</td></tr><tr><td>Id.</td><td></td><td>3</td><td>1,200</td></tr><tr><td></td><td></td><td>84</td><td>A REPORTER fr</td><td>555,000</td></tr></table>	GRADES.	CLASSE des conseils.	NOMBRE d'agents.	TAUX DES TRAITEMENTS et indemnités.	DÉPENSES.	Greffiers de première instance et d'appel .	1 ^e	11	4,920 à 6,720	555,000	Id.	2 ^e	14	5,840 à 8,010	Id.	3 ^e	17	5,120 à 4,320	Id.	4 ^e	22	2,400 à 3,600	Commis-greffiers		15	2,400 à 5,640	1,200	Présidents des conseils d'appel.		4	1,400	Id.		3	1,200			84	A REPORTER fr	555,000
GRADES.	CLASSE des conseils.	NOMBRE d'agents.	TAUX DES TRAITEMENTS et indemnités.	DÉPENSES.																																						
Greffiers de première instance et d'appel .	1 ^e	11	4,920 à 6,720	555,000																																						
Id.	2 ^e	14	5,840 à 8,010																																							
Id.	3 ^e	17	5,120 à 4,320																																							
Id.	4 ^e	22	2,400 à 3,600																																							
Commis-greffiers		15	2,400 à 5,640	1,200																																						
Présidents des conseils d'appel.		4	1,400																																							
Id.		3	1,200																																							
		84	A REPORTER fr	555,000																																						
		A REPORTER. fr.																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
118,500	91,000	27,500	»	
50,000	40,000	»	10,000	Art. 20. — Somme suffisante pour faire face aux besoins en 1921.
12,000	10,000	2,000	»	Art. 21. — Augmentation du taux des frais de déplacement des membres et du traitement des secrétaires.
160,500	141,000	29,500	10,000	
AUGMENTATION . fr.		19,500		
»	530,000	»	350,000	Chapitre VI du Budget de 1920. Le service des Poids et Mesures est transféré au Ministère des Affaires Économiques.
»	18,000	»	18,000	
»	348,000	»	348,000	
DIMINUTION. . fr.		348,000		
53,000	53,000	»	»	
574,500	179,500	195,000	»	Art. 23. — En 1921, aura lieu la constitution des quatre juridictions de Binche, Wavre, Mons et Fontaine l'Évêque.
407,500	212,500	195,000	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
			REPORT. . . . fr.	
			REPORT. . . fr.	555,000 »
	b.	Revision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement; frais d'instances mis à charge de l'Etat. — Fourniture du papier électoral. — Transport gratuit des électeurs.		15,000 »
	c.	Frais d'interprète et de traduction. — Jury flamand.		4,500 »
	a.	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : traitements d'activité et de disponibilité; indemnités :		
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.
		<i>Administration centrale</i>		DÉPENSES.
		Premier inspecteur général	1	18,950
		Inspecteur principal	1	14,920
		Inspecteur	1	10,920
		Inspectrice principale	1	10, 00
		Inspectrice	1	7,550 à 9,600
		Inspecteur adjoint	1	5,880 à 8,400
		Chef de division	1	10,920 à 12,500
		Chefs de bureau	2	9,000 à 10,200
		Commis-chef	1	7,200 à 9,180
		Commis	3	5,700 à 6,510
		Dames sténo-dactylographes auxiliaires	2	5,700 à 7,500
		Huissier	1	4,400 à 6,200
		Nettoyeuse	1	1,500 à 2,000
			17	
		<i>Service provincial.</i>		
		Inspecteurs principaux	5	13,560 à 16,200
		Inspecteurs	10	9,000 à 10,920
		Inspecteur ingénieur délégué	1	6,900
		Inspecteurs adjoints	8	7,500 à 8,400
		Inspectrices	5	5,200 à 6,730
		Contrôleur principal	1	8,400 à 9,000
		Contrôleurs	25	5,200 à 7,800
		Commis	7	5,700 à 6,540
		Dame sténo-dactylographe auxiliaire	1	5,700 à 7,500
			63	
	b.	Indemnité de résidence		35,000 »
	c.	» familiale		12,000 »
	d.	Indemnité de vie chère (<i>charge temporaire</i>).		93,000 »
	e.	Frais fixes de bureau		20,000 »
	f.	Frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises. Indemnités diverses		288,000 »
	g.	Comités nationaux et régionaux de conciliation et d'arbitrage		100,000 »
	»	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel, frais d'expériences, achats d'instruments, dépenses diverses		
			A REPORTER. . . . fr.	

24

25

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
407,500	212,500	195,000	,	
1,225,000	950,000	275,000	,	ART. 24. — L'augmentation résulte de la réorganisation du service et du fonctionnement des commissions paritaires.
60,000	60,000	,	,	
1,692,500	1,222,500	470,000	,	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
	a.	Service médical du travail. Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités.			
		GRADES.	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	DÉPENSE.
		Administration centrale.			
		Inspecteur général.	1	18,930	
		Inspecteur principal	1	12,500 à 14,400	
		Inspectrices	2	7,200 à 9,600	
		Chimiste	1	6,900 à 8,400	
		Rédacteur	1	5,800 à 9,600	
		Dame sténo-dactylographe auxiliaire.	2	5,700 à 7,500	
		Messenger-feutier	1	5,200 à 4,800	165,000 »
			9		
		Service provincial.			
		Inspecteurs principaux	2	12,500 à 14,880	
		Inspecteurs	5	9,600 à 11,640	
			7		
26	b.	Indemnité de résidence			10,000 »
	c.	Indemnité familiale			4,000 »
	d.	Indemnité de vie chère (charge temporaire).			17,000 »
	e.	Frais fixes de bureau			8,000 »
	f.	Frais de route et de séjour; missions et frais de déplacements à l'étranger; enquêtes			110,000 »
27		Service médical du travail. — Matériel. — Frais d'expériences. — Achats d'instruments — Dépenses diverses			
28	a.	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Jetons de présence des membres fr.			14,000 »
	b.	Frais divers			6,000 »
	a.	Unions professionnelles : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts fr.			10,500 »
	b.	Indemnités aux unions pour statistiques fournies au Département			5,000 »
29	c.	Encouragements et mesures de propagande, souscriptions, congrès. Dépenses diverses			7,500 »
	d.	Frais résultant de la collation des décorations pour administrateurs d'unions pro- fessionnelles.			2,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,692,500	1,222,500	470,000	»	
514,000	248,700	63,300	»	Art. 26. — Voir justification à l'article 2.
20,000	20,000	»	»	
20,000	20,000	»	»	
25,000	56,000	»	11,000	Art. 29. — Somme suffisante pour faire face aux besoins en 1921.
2,071,500	1,847,200	535,300	11,000	
AUGMENTATION. . fr.		524,300		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VI.		
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES.		
30	a.	Impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents; missions et frais de déplacements à l'étranger. — Dépenses diverses fr. 7,500 »
	b.	Subsides aux institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office de l'assurance et de la prévoyance sociales 2,500 »
31	»	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides . .
	a.	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts fr. 190,000 »
	b.	Indemnités aux fédérations et aux sociétés, et autres dépenses relatives au fonctionnement et à la comptabilité de ces institutions. 270,000 »
32	c.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Dépenses diverses 40,000 »
33	»	Commission permanente pour faciliter l'examen des affaires se rattachant aux sociétés mutualistes — Rémunération des secrétaires, etc — Jetons de présence, impressions, frais divers (y compris une somme de 4,800 francs pour indemnité mobile de vie chère)
34	«	Subsides aux caisses mutualistes d'invalidité en vertu de la loi du 5 mai 1912. (<i>Crédit non limitatif</i>).
35	»	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents
36	»	Commission des assurances sociales. — Rémunération des secrétaires. — Dépenses diverses.
	a.	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Intervention dans les frais des bourses du travail officielles. — Subsides, souscriptions, distribution de formulaires, etc. fr. 200,000 »
37	b.	Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire 20,000 »
	c.	Commission permanente des unions professionnelles, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses 5,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
10,000	10,000	»	»	
60,000	65,000	»	5,000	Art. 34. — Somme suffisante pour faire face aux besoins présumés de 1921.
500,000				
	500,000	48,000	»	Art. 52 et 55. — Le développement des associations mutualistes au point de vue du nombre d'affiliés nécessite une augmentation des dépenses relatives à leur fonctionnement et à leur comptabilité.
48,000				
450,000	450,000	»	»	
20,000	10,000	10,000	»	Art. 55. — Augmentation prévue en raison du grand nombre de séances rendues nécessaires par l'étude de la revision de la loi sur la réparation des accidents du travail.
12,000	12,000	»	»	
225,000	225,000	»	»	
1,325,000	1,272,000	53,000	5,000	
Augmentation . . . fr.		53,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																	
CHAPITRE VII.																																			
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.																																			
38	•	Pensions de vieillesse à accorder en exécution de la loi du 20 août 1920. (Crédit non limitatif)																																	
39	•	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 20 août 1920. Subsidés aux différents organismes appelés à concourir à l'application de la loi																																	
40	•	Primes d'encouragement à allouer aux affiliés de la Caisse générale de retraite en exécution des lois des 10 mai 1900 et 5 juin 1911																																	
41	•	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900) Subvention aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à la dite caisse. (Art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 5 de la loi du 5 juin 1911.) (Crédit non limitatif).																																	
42	»	Dépenses d'administration relatives à l'exécution des lois des 10 mai 1900 et 5 juin 1911 . .																																	
43	»	Liquidation du fonds spécial des dotations pour la constitution des pensions de vieillesse. (Crédit non limitatif.)																																	
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . fr.																																	
CHAPITRE VIII.																																			
MINES.																																			
a.		Conseil des mines. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités et frais de déplacement :																																	
		<table><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th><th>DÉPENSE.</th></tr><tr><td>Président</td><td>1</td><td>16,000</td><td rowspan="8">112,000</td></tr><tr><td>Conseillers</td><td>4</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Greffier</td><td>1</td><td>10,000</td></tr><tr><td>Rédacteur</td><td>1</td><td>8,880 à 9,600</td></tr><tr><td>Commis</td><td>1</td><td>5,700 à 9,180</td></tr><tr><td>Dame dactylographe</td><td>1</td><td>3,700 à 7,300</td></tr><tr><td>Huissier</td><td>1</td><td>4,400 à 6,200</td></tr><tr><td>Concierge-nettoyeuse</td><td>1</td><td>1,500 à 2,000</td></tr><tr><td></td><td>11</td><td></td><td></td></tr></table>	GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	DÉPENSE.	Président	1	16,000	112,000	Conseillers	4	12,000	Greffier	1	10,000	Rédacteur	1	8,880 à 9,600	Commis	1	5,700 à 9,180	Dame dactylographe	1	3,700 à 7,300	Huissier	1	4,400 à 6,200	Concierge-nettoyeuse	1	1,500 à 2,000		11		
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	DÉPENSE.																																
Président	1	16,000	112,000																																
Conseillers	4	12,000																																	
Greffier	1	10,000																																	
Rédacteur	1	8,880 à 9,600																																	
Commis	1	5,700 à 9,180																																	
Dame dactylographe	1	3,700 à 7,300																																	
Huissier	1	4,400 à 6,200																																	
Concierge-nettoyeuse	1	1,500 à 2,000																																	
	11																																		
44	b.	Indemnités : a) résidence fr. 6,500																																	
	c.	b) familiale. 1,500																																	
	d.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire.) 5,300																																	
	e.	Indemnité pour travaux extraordinaires. 2,000																																	
45	•	Conseil des mines. — Matériel																																	
		A REPORTER . . . fr.																																	

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
120,000,000	60,000,000	68,500,000	»	ART. 38. — Par application de l'article 9 de la loi, la liquidation des pensions de vieillesse est effectuée par le Département de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement. Mais $\frac{2}{3}$ de la dépense, qui sont à charge des provinces et des communes, seront récupérés sur la partie des impôts qui leur sont attribués par l'Etat. ART. 39. — Administration des contributions. Fonctionnement des Commissions régionales. ART. 40. — Cet article comprend : 1° Les affiliés mutualistes ; 2° Les affiliés directs ; 5° Les affiliés mineurs. ART. 41. — Augmentation nécessitée par l'accroissement du nombre des affiliés versant au moins trois francs, ainsi que des affiliés obligatoires aux caisses communes de prévoyance. ART. 42. — Diminution justifiée par la suppression des subsides aux comités de patronage (remplacés par des commissions régionales) dont les frais figurent à l'article 59. ART. 43 (nouveau). — Exécution de l'article 13 de la loi du 20 août 1920.
1,000,000				
7,500,000				
1,650,000	1,400,000	250,000	»	
100,000	210,000	»	110,000	
100,000	»	100,000	»	
130,350,000	61,610,000	68,850,000	110,000	
AUGMENTATION. . fr.		68,740,000		
127,500	82,200	45,500	»	ART. 44. — La loi du 9 août 1920 a fixé à nouveau le taux des traitements des membres du Conseil des mines.
7,000	5,000	2,000	»	ART. 45. L'augmentation provient du renchérissement constant des fournitures de bureau et de la nécessité de relier les périodiques parus pendant et depuis la guerre.
134,500	87,200	47,500	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT.	fr.
46	a.	Corps des mines. — Traitements d'activité et de disponibilité du personnel du corps et des commis-dessinateurs; indemnités :		
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX DES TRAITEMENTS.
		Inspecteurs généraux	2	18,800
		Ingénieurs en chef de 1 ^{re} classe	5	16,200
		Id. 2 ^{me} id.	5	14,900
		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe	12	12,300 à 13,600
		Id. 2 ^{me} id.	9	11,000 à 11,650
		Ingénieurs de 1 ^{re} classe	8	9,700 à 10,350
		Id. 2 ^{me} id.	2	8,400 à 9,050
		Id. 3 ^{me} id.	5	6,900 à 7,650
		Commis-dessinateurs	20	5,500 à 8,750
			68	
				855,000 »
	b.	Indemnité de résidence		35 000 »
	c.	— familiale		20,000 »
	d.	Indemnité de vie chère (<i>Charge temporaire</i>)		85,500 »
	e.	— technique		150,200 »
	f.	Indemnités pour travaux extraordinaires		24,000 »
	g.	Frais fixes de bureau		24,000 »
	h.	Frais fixes de déplacement		45,000 »
	i.	Frais de déplacement variables et extraordinaires		60,000 »
	j.	Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines		5,000 »
		Délégués ouvriers à l'inspection des mines :		
	a.	Indemnité principale		fr. 260,000 »
	b.	Indemnité de résidence		17,000 »
47	c.	— familiale		9,000 »
	d.	— de vie chère (<i>charge temporaire</i>)		47,000 »
	e.	Frais de déplacement		12,000 »
	f.	Dépenses diverses		5,000 »
48	a.	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications de documents statistiques; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences		fr. 30,000 »
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur		20,000 »
	a.	Inspection des produits explosifs: traitements d'activité et de disponibilité; indemnités :		
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.
		Inspecteur principal	1	10,820 à 13,560
		Inspecteurs	2	9,000 à 10,920
		Délégué à l'inspection	1	5,200 à 7,200
			4	
				82,000 »
49	b.	Indemnité de résidence		fr. 2,500 »
	c.	— familiale		1,000 »
	d.	Indemnité de vie chère (<i>Charge temporaire</i>)		4,800 »
	e.	— technique		2,500 »
	f.	Frais de route et de séjour		14,000 »
	g.	Dépenses diverses		700 »
				A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
134,500	87,200	47,300	•	
1,281,500	990,000	291,500	•	ART. 46. — Voir explication à l'article 2.
350,000	199,200	150,800	•	ART. 47. — Idem.
50,000	50,000	•	•	
77,500	53,600	23,900	•	ART. 49. — Idem.
1,895,500	1,380,000	513,500	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT.	fr.																																																			
50	a.	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Rémunération du secrétaire. — Jetons de présence et frais de déplacement	fr.	3,000 »																																																			
	b.	Frais divers de cette Commission		1,000 »																																																			
	c.	Subvention extraordinaire à une ancienne caisse.		1,000 »																																																			
	a.	Service géologique. — Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; commission géologique.																																																					
51		<table><thead><tr><th>GRADES.</th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th><th>DÉPENSE.</th></tr></thead><tbody><tr><td>Ingénieur principal de 1^{re} classe</td><td>1</td><td>12,500 à 13,500</td><td></td></tr><tr><td>Géologue</td><td>1</td><td>9,000 à 10,200</td><td></td></tr><tr><td>Géologue adjoint.</td><td>1</td><td>6,000 à 9,000</td><td></td></tr><tr><td>Commis-chef</td><td>1</td><td>7,200 à 9,180</td><td></td></tr><tr><td>Préparateurs</td><td>2</td><td>5,700 à 6,540</td><td></td></tr><tr><td>Dames sténo-dactylographes auxiliaires</td><td>2</td><td>5,700 à 7,300</td><td></td></tr><tr><td>Huissiers</td><td>2</td><td>4,400 à 6,200</td><td></td></tr><tr><td>Messager-feutier.</td><td>1</td><td>3,200 à 4,800</td><td></td></tr><tr><td>Nettoyeuses</td><td>2</td><td>1,500 à 2,000</td><td></td></tr><tr><td></td><td>13</td><td></td><td>88,000 »</td></tr><tr><td>Conseil géologique : Président</td><td>1,500</td><td rowspan="2">} 2,000</td><td></td></tr><tr><td>Attaché au secrétariat</td><td>500</td><td></td></tr></tbody></table>	GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	DÉPENSE.	Ingénieur principal de 1 ^{re} classe	1	12,500 à 13,500		Géologue	1	9,000 à 10,200		Géologue adjoint.	1	6,000 à 9,000		Commis-chef	1	7,200 à 9,180		Préparateurs	2	5,700 à 6,540		Dames sténo-dactylographes auxiliaires	2	5,700 à 7,300		Huissiers	2	4,400 à 6,200		Messager-feutier.	1	3,200 à 4,800		Nettoyeuses	2	1,500 à 2,000			13		88,000 »	Conseil géologique : Président	1,500	} 2,000		Attaché au secrétariat	500			
GRADES.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	DÉPENSE.																																																				
Ingénieur principal de 1 ^{re} classe	1	12,500 à 13,500																																																					
Géologue	1	9,000 à 10,200																																																					
Géologue adjoint.	1	6,000 à 9,000																																																					
Commis-chef	1	7,200 à 9,180																																																					
Préparateurs	2	5,700 à 6,540																																																					
Dames sténo-dactylographes auxiliaires	2	5,700 à 7,300																																																					
Huissiers	2	4,400 à 6,200																																																					
Messager-feutier.	1	3,200 à 4,800																																																					
Nettoyeuses	2	1,500 à 2,000																																																					
	13		88,000 »																																																				
Conseil géologique : Président	1,500	} 2,000																																																					
Attaché au secrétariat	500																																																						
	b.	Indemnité de résidence		7,000 »																																																			
	c.	Indemnité familiale		1,500 »																																																			
	d.	Indemnité de vie chère. (<i>Charge temporaire.</i>)		15,000 »																																																			
	e.	Indemnité technique		3,500 »																																																			
	f.	Frais de route et de séjour		20,000 »																																																			
52	•	Service géologique. — Matériel, fournitures de bureau, mobilier, éclairage et chauffage, achat de livres, de cartes et d'instruments. — Impressions et traductions de documents. — Frais de publication de la carte géologique et de la carte générale des mines; rétribution des collaborateurs																																																					
53	•	Commission consultative des machines à vapeur. — Frais de route et de séjour; frais de bureau; matériel.																																																					
	a.	Commission de revision des règlements miniers. — Frais de déplacement, frais d'expériences, frais de publications, etc.	fr.	5,000 »																																																			
54	b.	Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon		112,000 »																																																			
	c.	Frais d'entretien et d'exercices de la station-modèle de sauvetage		3,000 »																																																			
		TOTAL DU CHAPITRE VIII		fr.																																																			
		CHAPITRE IX.																																																					
		DÉPENSES IMPRÉVUES.																																																					
55	•	Dépenses imprévues non libellées au Budget																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,893,500	1,380,000	513,500	•	
5,000	5,000	•	•	
154,800	92,800	42,000	•	Art. 51. — Voir explication à l'article 2.
25,000	25,000	•	•	
5,000	5,000	•	•	
120,000	25,000	95,000	•	Art. 54. — Une grande extension doit être donnée au service du laboratoire d'expériences dont la réputation est universelle. Ses études ont donné aux mines belges une sécurité relative supérieure à celle que présentent les mines des autres pays. La mission lui incombe de rechercher les moyens d'en accroître le rendement et de déterminer la meilleure utilisation des produits du sol, de leurs sous-produits et de leurs résidus, de manière à nous rendre aussi indépendants que possible de l'étranger.
2,181,500	1,550,800	650,500	•	
AUGMENTATION . fr.		650,500		
8,000	8,000	•	•	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE X.		
SERVICES DIVERS.		
56	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890
»	»	Enquêtes médicales dans les mines des divers bassins houillers du pays; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude des mesures prophylactiques. — Dépenses diverses (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910 (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Neuvième versement) (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Exposition internationale et urbaine de Lyon en 1914. — Subside pour la liquidation des dépenses de la participation belge et des frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Exposition universelle et internationale de Gand en 1915. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Subsidés; frais de participation des Départements ministériels. — Jury international. — Dépenses diverses (<i>pour mémoire</i>)
57	»	Commissions d'études des conditions de travail dans diverses industries
		Conférence internationale du Travail. Frais de séjour des délégués et conseillers techniques belges en mission à l'étranger pour les séances de la Conférence. fr. 125,000
58	b.	Frais de voyage 10,000
	c.	Conseil d'administration du Bureau international du Travail; frais de route et de séjour des deux membres 10,000
59	»	Subside au Comité central économique fondé par la Ligue sociale d'acheteurs
60	»	Institut international du froid. — Quote part du Département dans la subvention annuelle de 12,000 francs à payer par la Belgique
61	»	Enquêtes sur la situation de l'industrie belge, sur la situation des employés privés et sur les budgets ouvriers. Organisation et publication des résultats
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
90,000	90,000	»	»	ART. 56. — Ce crédit doit être maintenu en 1921.
»	6,000	»	6,000	ART. 56 (ancien). — Le crédit n'est plus nécessaire depuis l'institution d'un service médical du travail.
»	50,000	»	50,000	
»	750,000	»	750,000	ART. 58 (ancien). — Ce crédit est passé au tableau du Ministère des Affaires Économiques.
»	50,000	»	50,000	
»	4,000	»	4,000	
50,000	50,000	»	»	ART. 57. — Ce crédit doit être maintenu en 1921.
145,000	65,000	80,000	»	ART. 58. — Ce crédit doit être maintenu en 1921.
25,000	25,000	»	»	ART. 59. — Idem.
7,000	7,000	»	»	ART. 60. — Ce crédit doit être maintenu en 1921.
115,000	»	115,000	»	ART. 61 (nouveau). — La destination du crédit est suffisamment indiquée par le libellé.
432,000	1,077,000	195,000	840,000	
DIMINUTION. . . fr.		645,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation. PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
»	Industrie (<i>pour mémoire</i>)
III.	Enseignement industriel et professionnel
IV.	Métiers et négoce
»	Poids et mesures (<i>pour mémoire</i>).
V.	Travail
VI.	Assurance et Prévoyance sociales.
VII.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse
VIII.	Mines
IX.	Dépenses imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
X.	Services divers.
TOTAL (Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement). . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,146,000	2,064,000	1,082,000	.	
19,000	32,000	»	13,000	
»	323,500	»	323,500	
10,896,000	10,195,000	701,000	»	
160,500	141,000	19,500	»	
»	348,000	.	348,000	
2,071,500	1,547,200	524 300	.	
1,325,000	1,272,000	53,000	.	
130,350 000	61,610,000	68,740,000	.	
2,181,300	1,530,800	650,500	»	
8,000	8,000	.	»	
150,157,300	79,071,500	71,770,300	684,500	
432,000	1,077,000	»	645,000	
150 589,300	80,148,500	71,770,300	1,329,500	
AUGMENTATION. . fr.		70,440,800		